

CHARTRE DES « ESPACES ACCUEIL ET JEUX »

Relais Petite Enfance COBALT



Les « Espaces Accueil et Jeux »

Au Relais Petite Enfance COBALT, les « Espaces Accueil et Jeux » sont des temps d'accueils pour **les assistant-es maternel-les et gardes à domiciles salarié-es du particulier employeur**, et les enfants qu'ils/elles accueillent.

Ce sont des temps d'échange, d'information et de professionnalisation des assistant-es maternel-les. Ils leur apportent un accompagnement et un soutien dans leur pratique.

Ils permettent aux enfants de découvrir des espaces différents d'éveil, de jeux et de socialisation, de rencontrer d'autres enfants et adultes dans un lieu adapté et sécurisé complémentaire de l'accueil aux domiciles des assistant-es maternel-les.

Ce sont des moments de partage privilégiés pour les enfants accueillis ainsi que pour les assistant-es maternel-les qui font le choix d'y participer.



Les Ateliers

Différentes activités peuvent y être proposées :

• Jeux libres, atelier d'éveil, motricité, éveil musical, atelier lecture, comptines, accueil d'artistes/intervenant-es, et sorties, etc.

En fonction des locaux et des conditions de sécurité, le nombre d'assistant-es maternel-les et d'enfants pouvant y être accueillis est limité et différent.

Les espaces ludiques proposés sont adaptés aux âges des enfants accueillis.

Le rôle de l'animateur-riche du RPE, puériculteur-riche ou éducateur-riche de jeunes enfants

- Aménager les locaux afin que les enfants puissent y évoluer en toute sécurité
- Organiser les temps d'accueil de « l'Espace Accueil et Jeux »
- Accueillir les assistant-es maternel-les et les enfants dans le respect de chacune
- Leur proposer des jeux et des ateliers adaptés
- Leur permettre de découvrir de nouveaux jeux, albums, comptines etc.
- Organiser pour les enfants des moments de découverte, de rencontre avec l'autre, enfant ou/et adulte, dans un climat le plus serein possible permettant ainsi à l'assistant-e maternel-le, d'accompagner au mieux l'enfant dans ses expérimentations. À cette occasion les assistant-es maternel-les peuvent se saisir de certaines idées qu'ils pourront adapter et proposer à leur domicile
- Il/Elle accueille, accompagne, informe, écoute les assistant-es maternel-les et répond aux questions.
- Attentif-ve au bien-être de chacun-e, il/elle est disponible et à l'écoute
- Il/Elle favorise le partage d'expériences, transmet des informations, de la documentation en lien avec le métier et ses évolutions (pédagogique, juridique, etc.)





La charte des « Espaces Accueil et Jeux »

Les « **Espaces Accueil et Jeux** » sont à la fois un espace de professionnalisation pour les assistant-es maternel-le-s et un espace de découverte pour les enfants.

Les professionnel-le-s échangent ensemble et partagent leur expérience.

Les adultes présents respectent le devoir de discrétion et de confidentialité.

Durant ces temps, les enfants restent toujours sous la responsabilité de leur assistant-e maternel-le.



Grâce à une attitude bienveillante, un professionnalisme et une disponibilité, l'animateur·rice du Relais Petite Enfance et les assistant-es maternel-le-s :

- **sont garant-es conjointement des « Espaces Accueil et Jeux »,**
- **accompagnent les enfants dans leur découverte,**
- **sont à l'écoute des enfants qu'ils/elles accueillent et assurent leur sécurité physique et affective par leur posture et la parole adressée à l'enfant.**

L'aménagement de l'espace offre à l'enfant diverses possibilités. L'enfant est toujours libre de ses choix. Ainsi, les enfants sont progressivement accompagnés à vivre ensemble, partager des découvertes et expériences, s'exercer à la relation à l'autre ; tout en respectant l'autre, l'espace et le matériel.

Les assistant-es maternel-le-s encouragent, rassurent et accompagnent les enfants qu'ils/elles accueillent dans leur expérimentation. Amenant peu à peu les enfants à se rencontrer, ils/elles favorisent les interactions.



La charte des « Espaces Accueil et Jeux »

L'enfant est un être actif, compétent et capable d'initiative. L'activité autonome est primordiale, l'enfant est soutenu par l'adulte qui lui garantit une sécurité affective suffisante.

L'enfant rassuré, valorisé, développe un sentiment de confiance en lui qui lui permet de grandir harmonieusement.

C'est pourquoi, les assistant-es maternel-le-s et les animateurs·rices veillent conjointement à :

- | | |
|--|--|
| <p>Faire confiance à l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none">Valoriser et encourager l'enfantMaîtriser la parole au-dessus de la tête de l'enfantAccueillir et accepter l'enfant et sa famille avec leur vécu et leur histoire | <p>Accompagner l'enfant avec douceur et bienveillance, dans son développement en respectant sa singularité</p> <ul style="list-style-type: none">Ne pas porter de jugement sur l'enfant et sa familleNe pas brusquer l'enfant, tant dans les paroles que dans les gestesLaisser les doudous à disposition |
|--|--|



Afin d'être plus disponible auprès des enfants, l'utilisation du téléphone doit être limitée.

Il est également nécessaire de limiter la prise de photos pour veiller au bon fonctionnement de l'atelier.

Par ailleurs, les professionnel-le-s doivent veiller aux conditions d'utilisation et de droit à l'image de chaque famille.

Les assistant-es maternel-le-s participant à ces «Espaces Accueils et Jeux» s'engagent à respecter cette charte.